

## Offre partielle pour des actions propres

présentée par

### **lastminute.com N.V., Amsterdam, Pays-Bas**

portant sur 2'193'395 de ses actions au porteur en mains du public d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune

<b>Prix de l'Offre:</b>	lastminute.com N.V., Amsterdam, Pays-Bas (" <b>Offrante</b> " ou " <b>lastminute</b> ") offre CHF 16.00 nets en espèces pour chaque action au porteur de lastminute d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune (" <b>Actions lastminute</b> ", individuellement une " <b>Action lastminute</b> ").
<b>Durée de l'Offre:</b>	Du 25 avril 2018 au 9 mai 2018, 16h00, heure d'été de l'Europe centrale (HEEC).
<b>Conseiller financier:</b>	Kepler Cheuvreux SA
<b>Banque mandatée:</b>	Neue Helvetische Bank AG

Actions au porteur de lastminute.com N.V.

Numéro de valeur:  
23.806.732

ISIN:  
NL0010733960

Symbole de valeur:  
LMN

Prospectus d'offre du 10 avril 2018 ("**Prospectus d'Offre**")

## **Restrictions à l'Offre**

### **Généralités**

L'offre partielle pour des actions propres décrite dans le présent Prospectus d'Offre ("**Offre**") n'est et ne sera faite, ni directement ni indirectement, dans un Etat ou dans un ordre juridique où une telle offre serait illicite ou enfreindrait de toute autre manière les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigerait de la part de lastminute.com N.V., Amsterdam, Pays-Bas ou d'une personne agissant de concert avec lastminute.com N.V. une quelconque modification des termes ou des conditions de l'Offre ou la formulation d'une requête supplémentaire auprès d'autorités gouvernementales, régulatrices ou autres ou des démarches supplémentaires en lien avec l'Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou ordres juridiques. La documentation relative à l'Offre ne doit être ni distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou ordres juridiques. Cette documentation ne doit pas non plus être utilisée pour solliciter l'acquisition de titres de participation de lastminute.com N.V. dans un tel Etat ou ordre juridique par des personnes morales ou des particuliers ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat ou ordre juridique.

### **General**

The partial self-tender offer described in this offer prospectus ("**Offer**") is not being and will not be made, directly or indirectly, in any country or jurisdiction in which such Offer would be considered unlawful or otherwise violate any applicable laws or regulations, or which would require lastminute.com N.V., Amsterdam, the Netherlands, or any person acting in concert with lastminute.com N.V. to change or amend the terms or conditions of the Offer in any way, to make any additional filing with any governmental, regulatory or other authority or take any additional action in relation to the Offer. It is not intended to extend the Offer to any such country or jurisdiction. Documents relating to the Offer must neither be distributed in any such country or jurisdiction nor be sent into such country or jurisdiction. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of lastminute.com N.V. in any such country or jurisdiction by any natural or legal person domiciled or incorporated in any such country or jurisdiction.

## **Offre partielle pour des actions propres de lastminute ("Offre" ou "Offre de Rachat")**

### **A Offre**

#### **1 Contexte**

Les liquidités de lastminute au 31 décembre 2017 s'élevaient à environ EUR 52.1 millions. Dans l'intérêt de lastminute, une partie de ces liquidités doit être investie dans lastminute elle-même. En outre, d'après une évaluation du conseil d'administration de lastminute ("**Conseil d'Administration**"), les Actions lastminute ne sont pas évaluées de manière appropriée par le marché. Enfin, l'Offre de Rachat crée de la "liquidité" permettant aux actionnaires de lastminute ("**Actionnaires**") désireux de sortir de vendre leurs Actions lastminute.

Le 21 septembre 2017, une assemblée générale extraordinaire de lastminute (l' "**Assemblée Générale Extraordinaire**") a autorisé le Conseil d'Administration de racheter, par une Offre de Rachat, jusqu'à 33 1/3% du capital-actions de lastminute en circulation au moment de la publication de l'Offre. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé une réduction du capital-actions de lastminute par l'annulation de 765'017 actions propres et par l'annulation des Actions lastminute achetées dans le cadre de l'Offre. Les 765'017 actions propres ont été annulées le 30 janvier 2018.

Sur la base de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Comité (comme défini dans la section D.2 ci-dessous) a décidé le 22 février 2018 de lancer cette Offre de Rachat pour 2'193'395 Actions lastminute, correspondant à 15.83% de toutes les Actions lastminute cotées et inscrites au registre du commerce à la date de ce Prospectus d'Offre.

#### **2 Objet de l'Offre**

Sous réserve des indications ci-après et des restrictions à l'Offre figurant à la page 2 de ce Prospectus d'Offre, l'Offre porte sur 2'193'395 Actions lastminute.

Au 9 avril 2018, lastminute dispose d'un capital-actions émis de EUR 138'576.14, divisé en 13'857'614 actions au porteur avec une valeur nominale de EUR 0.01 chacune. L'Offre pour 2'193'395 Actions lastminute porte donc sur 15.83% du capital-actions émis de lastminute au 9 avril 2018.

Si jusqu'à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée), plus de 2'193'395 Actions lastminute seront valablement présentées à l'Offre, lastminute va réduire le nombre d'actions acceptées *pro rata* à 2'193'395 Actions lastminute.

Les Actionnaires qui ont présenté leurs Actions lastminute à l'Offre restent néanmoins obligés de vendre ce nombre réduit d'Actions lastminute dans le cadre de l'Offre.

L'Offre ne porte pas sur les 528'890 Actions lastminute détenues par Sealine Investments LP, une filiale de lastminute ("**Actions Propres**"; cf. section B.3 ci-dessous).

### 3 Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre pour chaque Action lastminute visée par l'Offre s'élève à CHF 16.00 nets en espèces ("**Prix de l'Offre**").

Le Prix de l'Offre représente une prime de 4.86% par rapport au cours moyen de l'Action lastminute calculé en fonction de la pondération des volumes, des transactions en bourse sur les Actions lastminute à la SIX Swiss Exchange ("**SIX**") durant les soixante (60) jours de bourse (individuellement un "**Jour de Bourse**") ayant précédé la publication du Prospectus d'Offre. Ensuite, le Prix de l'Offre représente une prime de 7.74% par rapport au cours de clôture de l'Action lastminute à la SIX le 9 avril 2018 (soit le dernier Jour de Bourse précédant la publication de l'Offre), qui s'élevait à CHF 14.85, et est donc dans la fourchette de prix approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Action lastminute est considérée comme un titre de participation liquide aux fins de l'application des règles boursières suisses sur le prix minimum (i.e. si les règles sur le prix minimum étaient appliquées, une évaluation de l'Action lastminute par l'organe de contrôle ne serait pas nécessaire).

L'évolution du cours de l'Action lastminute à la SIX depuis la cotation en 2014 se présente comme suit (les cours indiqués en CHF se réfèrent aux cours de clôture les plus bas, respectivement les plus élevés):

<b>Action lastminute</b>	<b>2014**</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018***</b>
Cours le plus bas*	13.80	12.00	9.20	11.70	14.30
Cours le plus élevé*	47.95	18.90	14.45	15.50	15.80

\* Cours de clôture journalier en CHF

\*\* depuis le 15 avril 2014 (premier Jour de Bourse des Actions lastminute)

\*\*\* du 3 janvier 2018 jusqu'au 9 avril 2018 (dernier Jour de Bourse précédant la publication du Prospectus d'Offre)

Cours de clôture du 9 avril 2018 (dernier Jour de Bourse précédant la publication du Prospectus d'Offre):

CHF 14.85

Source: SIX, Bloomberg

#### **4 Délai de Carence**

Le délai de carence est de dix (10) Jours de Bourse à compter de la publication du Prospectus d'Offre et durera donc vraisemblablement du 11 avril 2018 au 24 avril 2018 ("**Délai de Carence**"). L'Offre ne pourra être acceptée qu'après l'échéance du Délai de Carence.

#### **5 Durée de l'Offre**

Avec la publication du présent Prospectus d'Offre le 10 avril 2018, l'Offre restera ouverte à l'acceptation pendant dix (10) Jours de Bourse. L'Offre sera ainsi vraisemblablement ouverte à l'acceptation du 25 avril 2018 au 9 mai 2018, 16h00 HEEC ("**Durée de l'Offre**").

L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre une ou plusieurs fois jusqu'à un maximum de quarante (40) Jours de Bourse. Une prolongation de la Durée de l'Offre au-delà de quarante (40) Jours de Bourse nécessite l'accord préalable de la Commission des OPA. Chaque référence à la "Durée de l'Offre" dans ce Prospectus d'Offre comprend, le cas échéant, toutes les prolongations de ce délai.

## **B Informations sur lastminute**

### **1 Raison sociale, siège statutaire, capital-actions et activité**

Lastminute est une société anonyme néerlandaise (*naamloze vennootschap*) qui a été constituée le 16 février 2007 sous la raison sociale Bravofly B.V. et dont la raison sociale a été changée en lastminute.com N.V. le 19 mai 2015. Le siège statutaire de lastminute est à Amsterdam, Pays-Bas, et le but social a la teneur suivante (traduction non officielle):

"La société a pour but:

- a. la détention de participations dans, le financement de ou la poursuite d'autres intérêts dans ou la reprise de la gestion d'autres sociétés ou entreprises;
- b. la fourniture de services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises;

- c. l'acquisition, la vente, l'administration et l'exploitation de biens mobiliers et immobiliers, y compris de brevets, licences de marque, autorisations et autres droits de propriété intellectuelle;
- d. l'acceptation et/ou l'octroi de crédits, la fourniture de sécurités ou garanties de toute autre façon et la responsabilité solidaire ou la responsabilité d'une autre manière avec ou pour d'autres,

en notant que ce qui précède est valable indépendamment de la participation ou non de parties tierces et que l'exécution et la promotion de toutes les activités liées directement ou indirectement au but social, interprété le plus largement possible, sont comprises dans le but.

Au 9 avril 2018, le capital-actions émis de lastminute s'élevait à EUR 138'576.14 et était divisé en 13'857'614 actions au porteur avec une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

En outre, lastminute dispose d'un capital-actions autorisé de EUR 181'100.00, divisé en 18'110'000 actions avec une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Les Actions lastminute sont cotées et admises à la négociation selon l'International Reporting Standard de la SIX sous le numéro de valeur 23.806.732 (ISIN NL0010733960; Symbole de valeur: LMN).

## 2 Actionnaires importants et leurs intentions concernant l'Offre

Au 9 avril 2018, les actionnaires suivants détenaient 3% ou plus du capital-actions et des droits de vote de lastminute:

<b>Actionnaire direct</b>	<b>Ayant droit économique</b>	<b>Participation au capital-actions et aux droits de vote de lastminute</b>
Freesailors Cooperatief U.A.	Fabio Cannavale et Marco Corradino	43.71%
Micheli Associati S.r.l.	Carlo Micheli	
Francesco Signoretti	Francesco Signoretti	
<hr/>		
AXA Placement Innovation VII-IX		
AXA Placement Innovation 10 - 11	ARDIAN Holding Société par Actions Simplifiée	5.33%
AXA Entrepreneurs & Croissance 12		
FPCI Ardian Croissance		

Freesailors Coöperatief U.A. est une société coopérative constituée conformément à la législation des Pays-Bas (*coöperatie*), dont les ayants droits économiques sont Fabio Cannavale, Paradiso (Suisse) et Marco Corradino, Milan (Italie).

Micheli Associati S.r.l. est une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit italien, dont l'ayant droit économique est Carlo Micheli, Londres (Royaume-Uni).

Le 14 avril 2014, i.e. avant la cotation et l'admission à la négociation des Actions lastminute à la SIX, Freesailors Coöperatief U.A., Micheli Associati S.r.l., Francesco Signoretti (Chiasso, Suisse) et trois autres parties ont conclu entre autres une convention d'actionnaires ("**CDA ancienne**") qui contient des droits et obligations typiques pour de telles conventions, notamment la règle selon laquelle il doit être voté de manière identique avec toutes les actions. Comme la CDA ancienne était d'une durée limitée, Freesailors Coöperatief U.A., Micheli Associati S.r.l. et Francesco Signoretti ("**Groupe d'Actionnaires**") ont conclu le 27 avril 2017 une nouvelle convention d'actionnaires, qui est valable jusqu'au 27 avril 2020 ("**CDA nouvelle**") et selon laquelle toutes les dispositions et conditions de la CDA ancienne s'appliquent *mutatis mutandis* également dans le cadre de la CDA nouvelle et restent de ce fait en vigueur intégralement.

En dehors de la CDA nouvelle, Carlo Micheli détient directement 68'490 Actions lastminute supplémentaire.

Francesco Signoretti a informé lastminute qu'il considère de présenter entre 200'000 et 250'000 de ses Actions lastminute à l'acceptation dans le cadre de l'Offre. Les autres membres du Groupe d'Actionnaires et ARDIAN Holding Société par Actions Simplifiée ont informé lastminute qu'ils n'ont pas l'intention de présenter à l'acceptation leurs Actions lastminute dans le cadre de l'Offre.

### **3 Actions Propres**

Au 9 avril 2018, lastminute détenait, par sa filiale Sealine Investments LP, au total 528'890 Actions Propres, qui doivent être utilisées pour le Long Term Incentive Plan (LTIP) du groupe lastminute, qui a été lancé en mars 2015 et qui est basé sur des participations d'employés.

La majorité des Actions Propres a été acquise soit dans le cadre du programme de rachat d'actions de lastminute, qui a été lancé en septembre 2014, prolongé en avril 2016 et terminé en avril 2017, soit dans le cadre du programme de rachat d'actions actuel, qui a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2017 ("**Programme de rachat d'actions 2017-2019**"). Le Programme de rachat d'actions 2017-2019, qui sera exécuté selon les circonstances par Sealine Investments LP ou lastminute elle-même, a été suspendu le 9 août 2017 et va rester suspendu pendant la durée de cette Offre jusqu'à l'Exécution (comme défini ci-dessous).

#### **4 Personnes agissant de concert avec l'Offrante**

Toutes les sociétés contrôlées par lastminute agissent de concert avec lastminute au sens de l'art. 11 de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition ("**OOPA**"). En outre, le Groupe d'Actionnaires qui comprend, entre autres, Fabio Cannavale et Marco Corradino, et toutes les sociétés du groupe contrôlées par des membres du Groupe d'Actionnaires agissent de concert avec lastminute.

#### **5 Intentions de lastminute**

Le conseil d'administration de lastminute poursuit différents buts avec cette Offre. D'une part, une partie des liquidités de lastminute, qui s'élevaient au 31 décembre 2017 à environ EUR 52.1 millions, doit être investie dans lastminute elle-même. D'autre part, d'après une évaluation du Conseil d'Administration, les Actions lastminute ne sont pas évaluées de manière appropriée par le marché. Enfin, par le rachat d'actions, des "liquidités" sont créées permettant aux Actionnaires désireux de sortir de vendre leurs Actions lastminute.

Si un nombre d'Actions lastminute bien supérieur à 2'193'395 est présenté à l'acceptation de l'Offre, lastminute envisage de soumettre une deuxième offre partielle pour des actions propres à un prix qui n'est pas supérieur au Prix de l'Offre.

#### **6 Rapports de gestion**

Le rapport de gestion de lastminute (y compris le rapport financier, le rapport de corporate governance et le rapport de rémunération) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 a été publié le 14 mars 2018 et est disponible sous <http://www.lastminutegroup.com/investor-relations/reports/reports.aspx>.

#### **7 Achats et ventes d'actions et de dérivés de participation de lastminute**

Au cours des douze (12) mois qui ont précédé la date de la publication du Prospectus d'Offre, lastminute et les personnes agissant de concert avec elle ont acquis 360'324 Actions lastminute. Durant cette même période, lastminute et les personnes agissant de concert avec elle ont vendu 19'525 Actions lastminute et n'ont pas acquis ou vendu de dérivés de participation se rapportant à des Actions lastminute.

Le prix d'achat le plus élevé pour une Action lastminute acquise au cours des douze (12) mois qui ont précédé la date de la publication du Prospectus d'Offre s'élevait à CHF 15.20.

## **8 Informations confidentielles**

L'Offrante atteste au sens de l'art. 23 al. 2 OOPA que ni l'Offrante ni les personnes agissant de concert avec elle n'ont obtenu des informations confidentielles sur lastminute susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision des destinataires de l'Offre.

## **C Financement**

Le financement de l'Offre sera effectué au moyen de fonds propres de lastminute.

## **D Informations additionnelles**

### **1 Conseil d'Administration et Direction**

Le Conseil d'Administration de lastminute se compose actuellement de Ottonel Popesco (membre non-exécutif ; président), Fabio Cannavale (membre exécutif; CEO), Marco Corradino (membre exécutif; COO), Julia Bron, Anna Gatti, Roberto Italia et Anna Zanardi Cappon (tous membres non-exécutifs). Julia Bron et Anna Zanardi Cappon ne se présentent pas à une réélection à la prochaine assemblée générale ordinaire de lastminute prévue pour le 3 mai 2018. En lieu, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de lastminute d'élire Laurent Foata et Marcello Distaso au Conseil d'Administration (l'un ou l'autre comme membre non-exécutif).

La direction de lastminute se compose actuellement de Fabio Cannavale (CEO), Marco Corradino (COO) et Sergio Signoretti (CFO) ("**Direction**").

### **2 Possible conflits d'intérêts des membres du Conseil d'Administration et de la Direction**

Fabio Cannavale et Marco Corradino sont membres de Freesailors Cooperatief U.A., qui est un membre du Groupe d'Actionnaires et qui détient une participation substantielle dans lastminute. Par conséquent, Fabio Cannavale et Marco Corradino se trouvent, de par leur fonction de membres du conseil d'administration, dans un possible conflit d'intérêts et n'ont donc ni participé aux délibérations et décisions du Conseil d'Administration concernant l'Offre ni apporté une quelconque contribution et se sont récusés.

Les cinq membres non-exécutifs et Sergio Signoretti n'exercent pas d'autres fonctions exécutives ou non-exécutives (à part les fonctions de membres du Conseil d'Administration et de comités du Conseil d'Administration, respectivement de la Direction) au sein du groupe lastminute et n'entretiennent pas de relations commerciales ou personnelles importantes avec un ou plusieurs membres du

Groupe d'Actionnaires. Tous les membres non-exécutifs ont été proposés pour l'élection par le Conseil d'Administration, respectivement le Selection, Appointment and Remuneration Committee, qui est composé de membres indépendants du conseil d'administration, et non pas par le Groupe d'Actionnaires ou un autre actionnaire.

Lors de sa réunion du 9 août 2017, le Conseil d'Administration a créé et constitué un comité spécial ("**Comité**") qui se compose d'Ottonel Popesco, Roberto Italia et Anna Gatti et a autorisé ce comité à prendre certaines décisions concernant l'Offre.

### **3 Éventuelles conséquences financières de l'Offre pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction**

Au 9 avril 2018, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction détiennent les Actions lastminute et droits portant sur des Actions lastminute suivants:

<b>Nom</b>	<b>No. d'actions</b>	<b>No. d'options</b>
Fabio Cannavale	5'200'000 <sup>1</sup>	0
Marco Corradino		0
Ottonel Popesco	10'000	0
Julia Bron	0	0
Roberto Italia	50'000	0
Anna Gatti	0	0
Anna Zanardi Cappon	0	0
Sergio Signoretti	0	0

Tous les membres du Conseil d'Administration et de la Direction, qui détiennent des Actions lastminute, n'ont pas l'intention de présenter leurs Actions lastminute dans le cadre de l'Offre.

---

<sup>1</sup> Détenues indirectement par le biais de Freesailors Coöperatief U.A. (cf. également section B.2 ci-dessus).

#### **4 Conventions entre lastminute et ses actionnaires, membres du Conseil d'Administration ou de la Direction**

A la connaissance du Conseil d'Administration, au 9 avril 2018, il n'existe aucune convention entre lastminute d'une part et ses actionnaires, membres du Conseil d'Administration ou de la Direction d'autre part.

#### **E Rapport de l'Organe de Contrôle au sens de l'art. 128 LIMF du 9 avril 2018**

##### **Rapport de l'organe de contrôle conformément à l'article 128 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés („LIMF“)**

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la LIMF, nous avons vérifié le prospectus d'offre de lastminute.com N.V. (l'„Offrante“). Le rapport du conseil d'administration de la société cible n'a pas fait l'objet de notre vérification.

L'Offrante est responsable de l'établissement du prospectus d'Offre. Notre mission consiste à vérifier et à apprécier le prospectus d'Offre. Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance conformément au droit des offres publiques d'acquisition et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Notre vérification a été effectuée conformément à la Norme d'audit suisse 880 selon laquelle un contrôle en accord avec l'art. 128 LIMF doit être planifié et réalisé de telle manière que l'exhaustivité formelle du prospectus d'offre selon la LIMF et ses ordonnances soit établie et que les anomalies significatives soient constatées avec une assurance raisonnable, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, même si les chiffres 3 à 5 suivants ne sont pas établis avec la même assurance que les chiffres 1 et 2. Nous avons vérifié les indications figurant dans le prospectus en procédant à des analyses et à des examens par sondages. Notre travail a par ailleurs consisté à évaluer dans quelle mesure la LIMF et ses ordonnances ont été respectées. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation

1. l'Offrante a pris les mesures requises afin que le financement nécessaire soit disponible le jour de l'exécution de l'Offre;
2. la Best Price Rule a été respectée jusqu' au 9 avril 2018.

De plus, nous n'avons pas constaté de faits desquels nous devrions conclure que:

3. l'égalité de traitement des destinataires de l'Offre n'est pas respectée;
4. le prospectus d'offre n'est pas exhaustif et exact;
5. le prospectus d'offre n'est pas conforme à la LIMF et à ses ordonnances;

Le présent rapport ne saurait constituer une recommandation d'acceptation ou de refus de l'Offre ni une attestation (*fairness opinion*) portant sur l'adéquation financière du prix de l'Offre.

Ernst & Young SA

Louis Sigrist  
Partner

Marc Filleux  
Director

## **F Décision de la Commission des OPA**

Le 9 avril 2018, la Commission des OPA ("**COPA**") a rendu la décision suivante:

- "1. L'offre de rachat public de lastminute.com N.V. pour un maximum de 2'193'395 actions au porteur propres, correspondant à 15.83% du capital et des droits de vote, satisfait aux dispositions légales en matière d'offre publique d'acquisition.
2. La durée de l'offre est réduite à dix jours de bourse.
3. lastminute.com N.V. est accordé une exemption de l'obligation de concéder un délai supplémentaire au sens de l'art. 14 para. 5 OOPA.
4. lastminute.com N.V. et les personnes agissant de concert avec lastminute.com N.V. sont accordés une exemption de la Best Price Rule au sens que la Best Price Rule ne s'applique plus après l'échéance de la durée de l'offre.
5. La présente décision va être publiée sur le site internet de la Commission des OPA le jour de la publication du prospectus d'offre par lastminute.com N.V.
6. L'émolument à charge de lastminute.com N.V. s'élève à CHF 50'000."

## **G Droits des actionnaires de lastminute**

### **1 Requête pour obtenir la qualité de partie (art. 57 OOPA)**

Des actionnaires qui détiennent, depuis le moment de la publication du Prospectus d'Offre, au moins 3% des droits de vote de lastminute, exerçables ou non (une "**Participation Qualifiée**") (chacun un "**Actionnaire Qualifié**"), obtiennent la qualité de partie s'ils en font la requête auprès de la COPA. La requête d'un Actionnaire Qualifié pour avoir la qualité de partie doit parvenir à la COPA (Stockerstrasse 54, 8002 Zurich; fax: +41 (0)44 283 17 40) dans un délai de cinq (5) Jours de Bourse à compter de la date de publication de la décision de la COPA (cf. section F ci-dessus). Le délai de requête commence à courir le premier Jour de Bourse après la publication de la décision de la COPA sur son site internet. Avec la requête, le requérant doit fournir la preuve de sa Participation Qualifiée. La COPA peut à tout moment demander la preuve que l'Actionnaire Qualifié détient encore une Participation Qualifiée. La qualité de partie d'un Actionnaire Qualifié sera conservée pour d'éventuelles autres décisions rendues par la COPA en relation avec l'Offre, pour autant que l'Actionnaire Qualifié détienne encore une Participation Qualifiée.

### **2 Opposition (art. 58 OOPA)**

Un Actionnaire Qualifié peut faire opposition à la décision de la COPA prise en relation avec l'Offre (voir section F ci-dessus). L'opposition doit être formée auprès de la COPA (Stockerstrasse 54, 8002 Zurich; fax: +41 (0)44 283 17 40) dans les cinq Jours de Bourse à compter de la date de publication de la décision de la COPA. Le délai d'opposition commence à courir le premier Jour de Bourse après la publication de la décision de la COPA sur son site internet. L'opposition doit comporter une conclusion, une motivation sommaire ainsi que la preuve de la Participation Qualifiée à compter du 10 avril 2018.

## **H Exécution de l'Offre**

### **1 Information/Déclaration d'acceptation**

Les actionnaires de lastminute qui détiennent leurs Actions lastminute dans un dépôt bancaire seront informés de l'Offre par leur banque dépositaire et sont priés d'agir conformément aux instructions de leur banque dépositaire.

### **2 Banque mandatée**

Neue Helvetische Bank AG.

### **3 Actions lastminute présentées à l'acceptation**

Les Actions lastminute présentées à l'acceptation sont bloquées par la banque dépositaire en question au moment de la présentation et ne peuvent plus faire l'objet de transactions ou être transférées.

### **4 Paiement du Prix de l'Offre/Date de l'Exécution**

Le paiement du Prix de l'Offre pour chaque Action lastminute valablement présentée à l'acceptation pendant la Durée de l'Offre et acceptée par l'Offrante aura vraisemblablement lieu le ou autour du 23 mai 2018 ("**Exécution**"). L'Offrante se réserve le droit de reporter l'Exécution, particulièrement en cas d'une prolongation de la Durée de l'Offre.

### **5 Frais et impôts**

Pendant la Durée de l'Offre, la présentation à l'acceptation d'Actions lastminute déposées sur un compte de dépôt auprès d'une banque en Suisse est franche de frais et d'impôts. Le rachat d'actions propres en vue d'une réduction du capital n'est pas soumis au droit de timbre fédéral de négociation.

### **6 Conséquences fiscales possibles**

*Conséquences fiscales pour les actionnaires présentant leurs actions à l'acceptation dans le cadre de l'Offre*

En général, l'acceptation de l'Offre et la vente d'Actions lastminute engendrent les conséquences fiscales suivantes:

- Les actionnaires de lastminute ayant leur domicile fiscal en Suisse et qui détiennent leurs Actions lastminute dans leur fortune privée réalisent, selon les principes généraux du droit suisse en matière d'impôt sur le revenu, un dividende imposable provenant d'une liquidation partielle directe, correspondant au produit de vente, diminué par le capital nominal et une partie proportionnelle des réserves issues d'apports de capital.
- Les actionnaires de lastminute ayant leur domicile fiscal en Suisse et qui détiennent les Actions lastminute dans leur fortune commerciale ou qui sont qualifiés de commerçants professionnels de titres, réalisent, selon les principes généraux du droit suisse en matière d'impôts sur le revenu et le bénéfice, un gain en capital imposable ou une perte en capital fiscalement déductible (principe de la valeur comptable). Les sociétés de capitaux et les coopératives qui ont leur siège ou leur administration effective en Suisse peuvent, le cas échéant, bénéficier de la réduction pour participation sur le bénéfice comptable

(dividende de liquidation partielle), pour autant que la valeur vénale des actions présentées et vendues soit de CHF 1 million au moins.

- La vente d'Actions lastminute dans le cadre de cette Offre ne fait pas l'objet d'un impôt anticipé.

**Il est expressément recommandé à tous les actionnaires de lastminute et aux ayants droits économiques d'Actions lastminute de consulter leur propre conseiller fiscal pour déterminer les conséquences fiscales de la présente Offre, en Suisse et à l'étranger.**

## **I Calendrier indicatif**

10 avril 2018	Publication du Prospectus d'Offre
11 avril 2018	Début du Délai de Carence
24 avril 2018	Fin du Délai de Carence
25 avril 2018	Début de la Durée de l'Offre
9 mai 2018	Fin de la Durée de l'Offre, 16h00 HEC*
11 mai 2018	Avis provisoire sur les résultats définitifs de l'Offre*
16 mai 2018	Avis final sur les résultats définitifs de l'Offre *
23 mai 2018	Exécution de l'Offre*

\* L'Offrante se réserve le droit de prolonger une ou plusieurs fois la Durée de l'Offre conformément à la section A.5 (*Durée de l'Offre*), ce qui engendrerait un déplacement des dates ci-dessus.

## **J Droit applicable et for**

L'Offre et tous les droits et obligations qui en découlent, y compris ce Prospectus d'Offre, sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif pour tout litige découlant de ou en rapport avec la présente Offre est à Zurich 1, Suisse.

## **K Publications**

Ce Prospectus d'Offre ainsi que l'ensemble des autres publications en rapport avec cette Offre seront publiés sur le site internet de lastminute (<<http://www.lastminutegroup.com> >) et seront communiqués sous forme élec-

tronique à des prestataires d'information importants ainsi qu'à la Commission des OPA.

Ce Prospectus d'Offre peut être obtenu sans frais dans sa version allemande, française ou anglaise auprès de Kepler Cheuvreux SA, 112 Avenue Kleber, 75116 Paris, France, courriel: [legal@keplercheuvreux.com](mailto:legal@keplercheuvreux.com), tél.: +33 (1) 53 65 35 00, fax: +33 (1) 70 39 74 88 et de lastminute.com N.V., Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, courriel: [corporate@lastminute.com](mailto:corporate@lastminute.com), tél.: +31 (0)20 521 47 77, fax: +31 (0)20 521 48 88.